

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAROUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

ESPAGNE.

Madrid, le 8 mars. — Les nouvelles atteintes de goutte que S. M. a ressenties ces jours derniers, ont fait révoquer les ordres donnés pour les préparatifs du voyage de la cour à Tolède, et il en a été donné d'autres pour tout disposer au palais d'Aranjuez, où la cour doit se rendre immédiatement après la semaine sainte.

— On assure que Canterac, à la nouvelle de la déclaration faite par l'Angleterre, s'est réuni à Bolivar, et qu'il fait cause commune avec lui; on prétend même que cette nouvelle a été annoncée officiellement au gouvernement.

— Les volontaires royalistes viennent d'adresser à S. M. une demande tendant à ce que les Suisses quittent la capitale; c'est, disent-ils, faire outrage à leur zèle et à leur courage que de garder plus long-tems des étrangers; on ignore quelle a été la réponse de S. M.

PRUSSE.

Magdebourg, le 9 mars. — Le gouvernement prussien n'a pas jugé à propos jusqu'à présent de donner de la publicité aux résolutions prises et aux vœux manifestés par les états provinciaux de la Marche de Brandebourg, de la Poméranie et de la Prusse orientale. Cependant on apprend que plusieurs sont d'un grand intérêt. Le vœu manifesté par les états provinciaux de la Poméranie fixe particulièrement l'attention publique. Il tend à engager le cabinet prussien à conclure des traités de commerce avec les nouveaux états indépendans de l'Amérique, en disant que ces traités auraient des résultats extrêmement favorables aux états prussiens en général, et particulièrement aux provinces situées le long de la côte.

— Plusieurs commissaires anglais sont maintenant à Gothenbourg et dans d'autres ports suédois et norvégiens, pour y faire des achats considérables en productions de la Baltique, en fer, même en navires. Tous ces achats sont faits, ainsi qu'on s'en est assuré, pour la république de Colombie. Tout est payé comptant par les commissaires.

ANGLETERRE.

Londres, le 15 mars. — Le journal de Carlow dit: « Nous croyons devancer tous les autres journaux irlandais en annonçant la nouvelle authentique suivante: Les archevêques catholiques recevront du gouvernement une annuité de 1500 liv.; les évêques, 1000 liv., et les prêtres des paroisses, 300 liv. chacun.

— Sir Charles Stuart est parti mardi matin de Portsmouth pour Lisbonne, d'où l'on dit qu'il se rendra à Rio-Janeiro, en qualité d'ambassadeur extraordinaire de S. M. britannique près l'empereur du Brésil.

— Il a été reçu, il y a deux jours, des lettres de la Havane, en date des derniers jours de janvier. Elles disent que les Américains ont signifié aux autorités de Cuba que, si elles continuaient à favoriser la piraterie, les Etats-Unis seraient obligés de prendre des mesures vigoureuses pour y mettre un terme. La frégate anglaise *le Diamond*, était arrivée à la Havane, venant du Mexique, et ayant à bord du numéraire destiné pour Londres.

— Le vaisseau *le Mellish* est arrivé de Calcutta, et les journaux et lettres qu'il a apportés vont jusqu'à la date du 19 novembre. La gazette de l'Inde du 18 rapporte ce qui suit: Nous regrettons d'apprendre par des avis de Madras en date du 3, qu'il est survenu une affaire désagréable entre un corps de nos troupes et la garnison d'un petit chef réfractaire. Une compagnie d'artillerie à cheval, commandée par le capitaine Black, qui se rendait du fort St.-George à un autre poste, étant arrivée à environ trente milles de Darwar, reçut de M. Thackeray, commissaire en chef et collecteur dans ce district, l'ordre d'attaquer un petit fort dont le chef avait manifesté une disposition à la révolte, et s'était mis en attitude de résistance. L'attaque fut faite; il y eut une sortie du fort, et suivant ce que nous avons appris, il est à craindre que toute la compagnie n'ait été tuée en pièces, à l'exception du docteur Turnbull, aide-chirurgien, qui l'accompagnait et qui heureusement s'est évadé. Le capitaine Black, les lieutenants Sewell et Dighton, et M. Thackeray, nous regrettons de le dire, ont péri, et les aide-collecteurs, MM. Stevenson et Elliott ont été faits prisonniers, après avoir été grièvement blessés. Nous espérons encore que quelques-unes de ces personnes se seront sauvées.

Il y avait beaucoup de malades parmi les troupes qui occupaient Rangoon.

— La gazette de Calcutta, du 18 novembre, publie un document officiel sur l'acte d'insubordination commis par le 47^e régiment de troupes indigènes. Ce régiment est disgracié et rayé de la liste de l'armée; les officiers et sous-officiers renvoyés comme indignes de la confiance du gouvernement et du nom de soldats; les officiers européens seront incorporés dans un nouveau régiment qu'on va incessamment lever, et qui portera le n° 69.

Il paraît, d'après des lettres particulières, que cette insurrection ne doit être attribuée à aucun sentiment hostile envers le

gouvernement anglais, mais simplement à la répugnance qu'ont les troupes indiennes de marcher contre les Birmans, dont le pays, d'après une opinion généralement répandue parmi elles, est habité par des démons et des magiciens!

CHAMBRE DES PAIRS. — Séance du 15 mars.

Le duc de *Glocester* présente une pétition de l'université de Cambridge, qui demande qu'il ne soit fait aucune concession ultérieure aux catholiques. Il observe que son nom est en tête de la pétition, mais que c'est uniquement en sa qualité de chancelier de cette université, et qu'il désapprouve la demande qui en est l'objet. Elle est mise sur le bureau.

D'autres pétitions semblables sont également mises sur le bureau.

Lord *Suffield* annonce qu'avant la seconde lecture du bill sur les pièges armés de fusils (*spring guns*), il souhaiterait présenter un bill particulier, pour protéger les jardiniers contre le vol de leurs fruits et de leurs légumes. Il ne peut croire, quoiqu'on le lui ait assuré, que le duc de Wellington veuille s'opposer à ce bill, puisque la protection des fruits de la terre est d'une importance bien plus grande que celle du gibier. Lord *Suffield* en prend occasion pour lancer quelques traits fort acérés au noble duc, qu'il semble accuser de s'écarter quelquefois des principes d'une sincérité parfaite.

Le duc de *Wellington* réplique qu'il ne prend point la parole pour repousser les insinuations du noble lord, insinuations, dit-il, qui sont entièrement *imparlementaires*. Elles tombent, d'ailleurs, sur des faits antérieurs à l'admission du noble duc dans la chambre des pairs.

Lord *Suffield* ne veut pas endurer le reproche d'avoir dit quelque chose qui fût *imparlementaire*. Il explique, d'ailleurs, le sens de ses premières paroles, qui signifient seulement que si le duc de Wellington s'oppose au bill par des voies détournées, il agira d'une manière peu convenable à son caractère.

Lord *Malmesbury* s'oppose à l'usage des pièges ou fusils à ressort. Il ne veut pas qu'un homme soit exposé à perdre la vie pour un faisan ou une perdrix et encore moins pour une pomme ou un navet.

Le comte de *Liverpool* exprime la même opinion, et propose, par forme d'amendement, que les dispositions de ce bill s'étendent aux parcs, jardins, etc., et qu'il soit ajouté une défense de poser des armes à feu et pièges nuisibles aux hommes dans aucun terrain quelconque.

La première lecture de ce bill est faite, après quelques observations de la part de divers lords, qui recommandent que les dispositions de ces deux bills soient insérées ou fondues dans le bill concernant le gibier.

Lord *Suffield* propose ensuite l'examen en comité de ce dernier bill. L'amendement est adopté, à la majorité de 28 contre 5. Le rapport du bill, ainsi amendé, sera fait demain. Le reste de la séance est employé à des affaires courantes.

— Dans la séance du 17 l'évêque de *Bath et Wells* présente une pétition du clergé de ce diocèse contre les demandes des catholiques. Elle est lue et mise sur le bureau.

Le rapport du comité sur le bill concernant les armes et pièges placés dans les terrains cultivés, est présenté, et il est ordonné qu'il sera discuté de nouveau en comité.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 15 mars.

Le colonel *Trench* fait la motion qu'il lui soit permis de présenter un bill à l'effet d'autoriser la confection d'un quai et d'une terrasse sur la rive septentrionale de la Tamise, qui coûteront 688,000 liv. Sur la terrasse, il sera construit une ligne uniforme de maisons; la dépense en est évaluée à 408,000 livres.

La motion du colonel *Trench* est adoptée. Lord *Palmerston* présente une pétition de l'université de Cambridge contre les demandes des catholiques, et fait la motion qu'elle soit mise sur le bureau.

La pétition est mise sur le bureau, après quelques observations de la part de MM. Hume, Banks.

M. *Wilmot Horton* fait la motion qu'il lui soit permis de présenter un bill à l'effet de vendre à une compagnie de capitalistes les terres incultes de la couronne dans la province du Haut Canada.

M. *Wilmot Horton* obtient la permission de présenter le bill.

L'honorable membre obtient aussi la permission de présenter un autre bill semblable pour la terre de Van Diemen.

Sir G. *Hill* demande et obtient la permission de présenter un bill, ayant pour objet d'autoriser la formation de banques provinciales en Irlande, afin de donner plus de facilité à la circulation des capitaux anglais qui sont envoyés dans ce pays. Il dit, pour prouver l'accroissement du commerce irlandais, que depuis un petit nombre d'années seulement il a été transféré d'ici en Irlande des capitaux montant en total à quatorze millions.

Dans la séance du 16, le colonel *Trench* a présenté son bill concernant un quai sur la Tamise, et la première lecture en a été faite sans opposition.

FRANCE.

Paris, le 18 mars. — Des bruits vagues et invraisemblables ont couru à la bourse d'aujourd'hui. Les joueurs à la baisse ont fait circuler diverses nouvelles, entre autres celle de la dissolution prochaine des chambres, dissolution qui aurait pour motif quelques discours imprudens où l'on a vu une grande tendance à la violation de la charte; mais les spéculateurs sensés sont tou-

jours d'avis que ces craintes se calmeront, et que les deux projets de loi seront adoptés.

— L'état de M^{me} la princesse de Metternich est de plus en plus alarmant. Le prince son époux n'a pas quitté de la journée le chevet du lit de la malade.

— On assure que M. le marquis de Caraman, ambassadeur français à Vienne, qui vient d'arriver à Paris, doit en repartir dans le courant du mois d'avril, pour se rendre à Milan.

— M. le prince Galitzin, gentilhomme de la chambre de S. M. l'empereur de Russie, venant de Bruxelles, chargé de dépêches extraordinaires, est arrivé à Paris.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Fin de la séance du 16.

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à la réduction des rentes.

M. de Boisclaireau se prononce en faveur de la loi, qui doit, dit-il, amener la réduction de l'intérêt, source si féconde de prospérité.

MM. de St-Chamans et Louvigny prononcent des discours très étendus le premier contre le projet et le second pour.

M. Ferdinand Berthier résume son opinion en ces termes :

L'intérêt de l'argent n'étant pas généralement à 4 pour 100, la réduction de la rente est prématurée; ce projet de loi ne laisse pas une véritable liberté aux rentiers, et la réduction ne pourrait dans tous les cas avoir lieu qu'en faisant des offres réelles de remboursement du capital; les compagnies mises en 1824 sont en 1825 masquées en arrière du projet de loi, et avec l'espérance d'obtenir des bénéfices encore plus considérables; les fonds étrangers, loin d'affluer sur notre place, en seront éloignés pour longtemps; les avantages espérés pour l'agriculture, l'industrie, le commerce, les indemnités, les contribuables, sont extrêmement illusoire; les emprunts à venir, loin d'être plus faciles, en seront plus onéreux, et offriront un nouvel aliment à l'agiotage; enfin, le résultat de l'opération sera l'augmentation d'un capital de neuf cents millions dans la dette publique. Je vote donc avec une pleine conviction contre le projet de loi.

M. le ministre des finances entreprend une réplique détaillée à toutes les objections; il s'attache à prouver que l'intérêt de l'argent est bien effectivement au-dessous de 5 pour cent, puisque la rente est au-dessus du pair. Examinons, dit S. Exc., le cours des effets publics de l'Europe.

En Angleterre, les 3 pour 100 sont en ce moment à 93 1/2, les 4 pour 100 à 106. Les 5 pour 100 du Danemark sont à 102; les 2 1/2 pour 100 hollandais sont à 58 et 172 et 59; les 4 1/2 pour 100 hollandais sont à 99 1/4 et 99 3/4; les 5 pour 100 russes sont à 102 1/2 et 103; les 5 pour 100 prussiens à 107 1/2; les 4 pour 100 danois à 90 et 91, et les 2 1/2 pour 100 de Vienne à 54 1/2.

C'est dans cette situation que le cours des effets publics étant généralement au-dessous de cinq dans presque toute l'Europe, le gouvernement français a droit de dire à ses créanciers: Voilà des effets de diverses natures, je vous laisse l'option entre eux, et je vous engage (car cette proposition n'est qu'une invitation) à entrer dans le taux qui m'impose un intérêt moindre. Si vous refusez cette conversion, continue le gouvernement, j'usurai des moyens qui sont en mon pouvoir pour diminuer un intérêt que je crois trop élevé, et ces moyens sont de contracter avec d'autres des emprunts à un moindre intérêt pour rembourser votre capital.

On demande des débouchés au commerce intérieur et extérieur; mais qui empêche d'avoir des débouchés; vous ne manquez certainement point d'industrie, et les richesses du sol vous ont été prodiguées par la nature, à vous Français, mais ce qui vous manque ce sont les capitaux. Chez vous, en opposition avec le reste de l'Europe, les capitaux sont rares et d'une cherté excessive, et l'énormité de l'intérêt de l'argent vient accroître les frais d'exploitation, de fabrication et de navigation; vous êtes sous ce rapport, relativement à d'autres pays, dans une infériorité évidente; vous ne pouvez pas lutter avec eux, et c'est parce que vous avez payé à gros intérêts les capitaux que d'autres se procurent à bon marché que vous ne pouvez soutenir la concurrence. C'est pour cela que vous vous plaignez, que vous accusez l'administration, et que vous êtes réduits à appeler à votre secours les capitaux étrangers qui ne restent chez vous que momentanément, et grossis de tous les bénéfices que vous auriez pu faire vous-mêmes, si vos fonds eussent été prêtés par ceux qui en étaient possesseurs à un intérêt plus raisonnable.

On vous a parlé hier de lingots d'or déposés à la banque de France, et sur lesquels on avait obtenu des fonds à 1 pour 100 d'intérêt, pour faire valoir ces mêmes fonds en Angleterre au taux de 3 pour cent. Qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est qu'en Angleterre on consent à placer les capitaux à 3 pour cent, tandis qu'ici l'on s'obstine à ne vouloir prêter qu'à 5 pour 100? Je dis qu'on s'obstine, car remarquez tout ce qui s'est fait pour vous entraîner hors de la voie de prospérité où le gouvernement veut vous conduire.

Quelle imprudence! continue-t-on; vous allez appeler les capitaux étrangers à votre secours, et vous leur offrez une chance d'augmentation qui sera au préjudice du trésor public, une ample compensation de la diminution de l'intérêt.

Je réponds que, lorsqu'il y a nécessité d'avoir des fonds, il faut appeler à son secours non seulement les capitaux du pays, mais encore les capitaux étrangers; car enfin il ne faut voir dans les capitaux que l'intérêt qu'ils coûtent. J'avouerai franchement que j'aime mieux les capitaux étrangers à 4 pour 100 que les capitaux nationaux à 5 pour 100. Si nos capitalistes refusaient de prêter au trésor public à ce taux, cela prouve qu'ils trouvent un meilleur emploi dans les spéculations agricoles, industrielles et commerciales; sachons donc profiter des fonds étrangers toutes les fois qu'on vient nous les offrir.

On dit encore que l'accroissement du capital forme un accroissement à la facilité du jeu. Je réponds qu'il n'y a ni plus ni moins d'agiotage, quel que soit le taux des fonds publics, toutes les fois que les événements ne viennent point y jeter de perturbation. Si les choses restaient dans le même état, si la loi était rejetée, savez-vous ce qui arriverait? Les agioteurs travailleraient à la baisse. Après avoir fait ce qu'ils appellent un coup de baisse, ils joueraient tout-à-coup à la hausse. Qu'est-ce que l'agiotage, messieurs? Il n'en résulte jamais des marchés réels; il consiste à vendre ce qu'on n'a pas, à acheter ce qu'on ne veut pas avoir et qu'on ne peut pas payer, et à solder de part et d'autre ce marché purement fictif par une différence: voilà le fléau auquel vous ne sauriez remédier autrement que par la réformation des mœurs.

Il est sur ce point une autre et puissante considération. Il ne dépend plus de la loi à intervenir de créer ou de ne pas créer des 3 pour 100. La loi d'indemnité en a créé pour 30 millions, et vous n'aurez pas ouvert, ce me semble, une carrière plus large à l'agiotage, en ajoutant à ces 30 millions de rentes 50 autres millions en 3 pour 100; vous ne fermerez la carrière et l'agiotage qu'en donnant une assiette plus ferme à notre crédit, et en évitant ces secousses sur lesquelles opèrent ordinairement les spéculateurs. La discussion est continuée à demain.

Cours de la bourse du 19 mars. — 5 p. cent cons. 102 fr. 05 c. Emprunt royal d'Espagne, 59 7/8; 16^e série. — action de la banque, 2030. L'ain du mois était à 2 h. à 103 30, à 3 h. à 103 30.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 22 MARS.

Le journal de Pétersbourg, du 5 mars, contient l'article ci-dessous, que l'on peut regarder comme officiel :

« Quelques journaux français parlent de l'envoi d'un commissaire espagnol à Pétersbourg, et d'un traité secret qui aurait été conclu entre la Russie et l'Espagne relativement aux secours militaires que la première de ces puissances se serait engagée de fournir à la seconde. On détermine également les indemnités territoriales qui doivent payer une semblable assistance. Ces nouvelles sont toutes fausses. Le cabinet russe n'a conclu depuis l'année 1814 d'autres traités que ceux qui ont contribué au rétablissement de la paix générale, objet des vœux de toutes les puissances de l'Europe, et sa politique se borne encore au maintien des principes qu'il a, de concert avec toutes les cours alliées, tant de fois et si authentiquement sanctionnés par ses déclarations et ses démarches. »

— La justice anglaise, qui traite le combat à coups de poing comme la cour de cassation de France le duel, vient d'acquiescer à l'étudiant Wood, âgé de 16 ans, qui a si noblement assommé le fils du comte de Shatlesbury. L'Angleterre rappelle souvent la statue que Babouc montra à l'ange Ituriel. Espérons, et nous y sommes plus que jamais fondés, que l'or de cette statue s'épurera chaque jour.

— Le célèbre Pestalozzy d'Yverdon et son collaborateur M. Joseph Schmid, ayant l'intention de se rendre à Paris et d'établir en France un nouvel établissement d'enseignement mutuel, n'ont pu obtenir leurs passeports de la police de France. MM. de Corbière et Franchet, fidèles gardiens des intérêts des habitants de Mont-Rouge, ont établi autour de la France un cordon sanitaire contre les lumières du dehors, ce qui cadre admirablement avec les efforts de leur zèle pour éteindre celles de l'intérieur. Malheureusement tout le monde ne pense pas en France comme MM. de Corbière et Franchet (Voir plus bas nouv. littér.)

— Le régime de la légitimité, à en juger par l'Espagne, convient mieux aux anachorètes qu'aux nations qui ont des dettes à solder et des impôts à verser au trésor public. Par la force des choses, l'exemple de l'Angleterre, après quelques façons, quelques capitulations d'amour-propre et de fausse honte, sera suivi par la St^e. Alliance elle-même.

Comment résister à la séduction, quand l'Allemagne et la Russie voient les Anglais venir dans les principales villes maritimes de la Suède, pour y faire des achats considérables, argent comptant? (Voir l'art. Prusse.)

— Quelques journaux de Paris, royalistes et ministériels, s'efforcent d'insinuer que la présence du prince de Metternich à Paris, n'a trait à aucun but politique. Le *Courrier anglais*, sur la foi de son correspondant, assure que la maladie de M^{me} de Metternich, qui en effet paraît grave, est le seul motif du voyage de son époux. Il ajoute que ce dernier a été qu'au milieu des calamités domestiques qui l'absorbaient, il ne pouvait s'occuper aucunement d'affaires politiques. S'il est vrai qu'on ait vu dans la caisse d'amortissement des journaux français pour acheter une colonne du *Courrier*, les communications de son correspondant, qui abonde dans le sens des journaux ministériels, seraient de nature à faire penser que l'on veut cacher l'existence de quelque délibération importante. On a annoncé hier l'arrivée à Paris du prince d'Esterhazy, ambassadeur d'Autriche en Angleterre; on apprend aujourd'hui celle du prince de Galitzin, chargé de dépêches extraordinaires du gouvernement russe, et celle du marquis de Caraman, ambassadeur français à Vienne. Cette affluence de diplomates ne vient-elle pas appuyer l'opinion de ceux qui pensent que le voyage du premier ministre d'Autriche a un caractère autre que celui que veulent lui supposer les journaux ministériels de France. On dit de plus que M. de Gentz, secrétaire obligé de tous les congrès, doit aussi faire le voyage de Paris. Si le fait est vrai, la réunion de ces diplomates donnerait quelque consistance à ce que portait hier le *Constitutionnel*: « On parle beaucoup à Paris d'un nouveau congrès. »

— On lit l'article suivant dans le *Journal de la Belgique*:
Le marquis général de Livron qui était allé en Egypte, il n'y a pas longtemps, avec un certain nombre d'officiers à la demi-solde pour y entrer au service du vice-roi, se trouve à présent à Marseille où il fait quarantaine. Il est porteur de dépêches, mais rien ne transpire de leur contenu. Il est toutefois certain que des négociations ont été ouvertes avec le vice-roi.

— On écrit de Carlsruhe, le 17 mars: L'ordre du jour approuvé hier dans la seconde chambre le projet de loi concernant le rachat des indemnités annuelles que perçoivent les seigneurs féodaux et les corporations pour les droits qu'ils ont perdus, et le mode de ce rachat par l'émission d'obligations de rentes au porteur.

Après d'assez longs débats, le projet a été adopté à la presque unanimité, avec quelques amendemens peu importants consécutifs par les commissaires du gouvernement.

— Lors des dernières inondations, le bailliage de Westhallingwerf (Frise) se trouvait entièrement dépourvu d'eau potable; il fut découvert une source d'eau qui, s'étant fait jour à travers le sable, s'est élancée à une hauteur de neuf pieds de terre. Un labour planté dans cet endroit n'a rencontré aucune résistance à vingt pieds de profondeur, et l'on ajoute qu'il n'a pas été possible jusqu'ici de déterminer le fond en cet endroit.

— L'Italie vient de perdre le nestor des ses musiciens il s'agit de Gulmini, premier tenor d'Italie, et ancien maître de chapelle du pape Benoît XIV, mort dans les environs de Parme, à l'âge de 138 ans.

— On lit dans un journal français l'anecdote suivante, qui prouve qu'en Hollande, comme ailleurs, on cumule volontiers les emplois :

Un inspecteur des digues, qui est à la fois lieutenant de gendarmerie, a trouvé dernièrement ces deux vers d'Athalie, inscrits sur sa porte :

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Pendant longtemps la Bourse où se réunissaient les négocians de Paris fut un lieu clandestin que le gouvernement faisait fermer quand il parvenait à le découvrir. En 1720 cette réunion des hommes industrieux cherchant les plus prompts et les plus faciles moyens d'échange fut qualifiée d'assemblée tumultueuse faisant naître une infinité d'abus et de désordres et il fut défendu de s'y rendre sous peine d'emprisonnement. Un siècle plus tard la Bourse de Paris, devenue, malgré toutes les oppositions, le centre des grandes opérations commerciales de la France, s'est trouvée en état de donner à un seul de ses rois plus d'argent que les trois dynasties n'en avaient frappé dans toutes les monnaies du royaume. (1)

La réunion des négocians français réprochée au commencement du 18^e siècle par ceux-là même qui devaient le plus profiter de son opulence, est l'image de la société entière au 19^e siècle. Cette immense population, fière de son activité et de ses travaux, cette foule roturière qui, non contente de remuer à la fois des milliers de bras adroits et nerveux pour enfanter des prodiges qui attestent sa puissance physique, se crée des forces artificielles cent fois plus étonnantes encore; multiplie sans les affaiblir l'emploi de toutes les facultés qu'elle a reçues de la nature; pense, agit, raisonne, produit, et devient, chaque jour d'une manière plus sensible, le centre et la source de tout ce qu'il y a de vie et de mouvement dans le monde; l'Europe civilisée, en un mot, n'est, aux yeux des anciens privilégiés, qu'une assemblée tumultueuse faisant naître une foule d'abus et de désordres. Parce que ce peuple qui produit s'avise de vouloir être traité à l'égal de ceux qui se contentent de consommer, (*fruges consumerè nati*) et pense avoir acquis le droit, par son génie, ses richesses, son industrie, de figurer au rang des humains, dont l'orgueil aristocratique avait long-tems écarté ses pères; le privilège animé toujours du même esprit exclusif s'efforce d'arrêter ces prétentions incommodes. A l'instar de l'ancien gouvernement français qui voulait empêcher la réunion des marchands, il prohiberait volontiers la civilisation, source des richesses et de l'insolence plébéiennes. Mais ainsi que ce gouvernement, la classe privilégiée est avide de l'argent que possède cette foule qui lui déplaît et qui seule cependant sait en gagner chaque jour; les malheureux se sont fait des besoins de toutes les jouissances que procurent les arts, funestes produits de la civilisation et qui sont encore en la possession exclusive du génie roturier.

Si le gouvernement français était parvenu à empêcher la réunion des négocians, jamais la France n'aurait pu lui fournir un milliard d'impôts, jamais il ne serait parvenu à contracter les énormes emprunts dont il a eu besoin. Il en est de même et mieux encore de la civilisation: si l'aristocratie parvenait à arrêter son essor, elle devrait renoncer à tous ses bienfaits. Et que l'on ne dise pas qu'il est possible de choisir; que l'on peut, en protégeant les arts utiles et paisibles, entraver les études qui ne favorisent que l'orgueil et les prétentions de la multitude; comme si le génie pouvait jamais enfanter ses créations au milieu d'êtres dégradés par une sujétion irrévocable. Non, si vous parveniez à arrêter la marche de l'esprit humain sur un point, vous le feriez reculer sur tous les autres. Voyez l'Espagne depuis Charles-Quint; assurément les matériaux ne lui manquaient pour aucun genre d'industrie; mais les cortès avaient été dissoutes et avec elles on tenait la pensée enchaînée; les bras qu'aucun génie ne pouvait faire mouvoir, languirent inactifs sur des monceaux d'or, dans les terres les plus fertiles des deux mondes, et le superbe Castillan dégradé n'a pas tardé à devenir le plus misérable habitant du globe. Là, comme aux tems de la barbarie, les nobles eux-mêmes, ceux que l'on nomme les riches (*ricos ombres*) éprouvent au sein de la paix, et dans le fond de leurs palais, des besoins, à l'abri desquels se trouvent les simples artisans de nos villes. Le peu de jouissances, qu'ils connaissent, c'est à l'industrie étrangère qu'ils les doivent, et si l'Europe pouvait devenir semblable à l'Espagne, ce que semblent désirer si vivement les hommes du privilège, ils en seraient réduits à être nourris, vêtus et logés comme aux tems des croisades.

Mais, on dira peut-être, que l'Espagne a eu le tort de croire qu'elle pourrait se passer de tout avec son or et de n'encourager aucune branche d'industrie. Plus d'un décret inutile sorti de l'Escorial atteste assez que ce ne fut jamais la pensée de son gouvernement; examinons néanmoins cette idée neuve, de favoriser quelques arts à l'exclusion des autres. Napoléon, qui aimait à se faire passer pour le chef de la civilisation moderne, avait adopté sous main cette idée étrange; il voulut choisir aussi, et, au lieu d'accepter toute entière cette civilisation dont il se disait le représentant, la favoriser dans quelques-uns de ses produits au détriment et à l'exclusion des autres; toutes ses écoles furent créées ou réorganisées d'après cette pensée; il voulait des géomètres, des mécaniciens, des ingénieurs, des littérateurs même, mais pas d'idéologues, l'enseignement des sciences morales fut exclus de ses établissemens: qu'a produit cette exclusion?... Les mathématiciens et les hommes de lettres sortis de son école polytechnique, de ses écoles militaires et de ses lycées étaient précisément les hommes qui se montrèrent les plus raisonnables, et les cadres de son armée se sont trouvés pleins de sous-lieutenans idéologues et d'officiers libéraux de tout grade. Non, encore une fois, il n'est pas possible de scinder ainsi la civilisation, elle est une et indivisible; les anciens qui n'avaient fait que l'entrevoir avaient reconnu cette vérité; les muses sont sœurs, disaient-ils, c'est peut-être la plus profonde des allégories qu'ils nous aient transmises.

Il faut donc que les privilégiés se résignent; qu'ils ne veulent, à la manière de leurs ancêtres, coucher sur la dure, se nourrir de pain grossier, s'enfumer dans des chambres sans cheminée, transpirer en hyver et griller en été sous le grossier drap d'or qui

doit attester leur prééminence; il faut qu'ils consentent à voir s'élever chaque jour à leurs côtés des familles roturières dont l'éclat récent éclipsa souvent la rouille de leurs vieilles armoiries. Ce n'est pas tout, de même que pour avoir l'argent de la bourse de Paris, les ministres ont dû déroger au point de contracter, d'égal à égal, devant notaires, et en fournissant hypothèques, avec de simples marchands; pour entrer en participation des produits de la civilisation, il faut que les légitimes consentent à faire cause commune avec le monde. Le monde ne vent pas les exclure, il les appelle au contraire, mais aux conditions imposées à tous. *Vous occuperez encore les premières places, si vous vous résignez à acquérir les talens et les connaissances nécessaires pour les remplir.* Voilà ce que tous les peuples, les uns plutôt, les autres plus tard, diront aux partisans du droit divin. Heureux ceux qui ont le bon esprit de ne pas attendre qu'on le leur dise. Quelle que soit la forme des gouvernemens, sous lesquels ils vivront, républicaine ou monarchique, ceux-là occuperont partout les postes les plus honorables; parce que partout, les peuples distingueront les vertus que rehausse un nom illustré déjà par d'autres vertus. Cette position est-elle donc si malheureuse, pour exciter cette conjuration universelle que semblent avoir formée les représentans de tous les vieux préjugés contre le monde nouveau? S'ils pouvaient réussir à effectuer une partie de leurs projets hostiles contre l'esprit humain, ils seraient les premiers à se repentir de leurs fautes et à rappeler de tous leurs vœux cette chère civilisation qu'ils s'efforcent de proscrire. Il serait trop tard peut-être; mais heureusement, pour eux et pour le monde, leurs vœux sont inexécutable et leurs efforts impuissans. La civilisation avance malgré les obstacles qu'on lui oppose, elle grandit en dépit de toutes les peines que se donnent, pour la tenir à leur portée, ceux qui voudraient du moins régler sa marche, faute de pouvoir l'arrêter. *Van Hulsdt.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Ce n'est pas seulement par la précocité du talent musical que se font remarquer les jeunes Schulz. Ils ont, avec la naïveté de leur âge, une vivacité d'esprit très remarquable. On en jugera par le trait suivant:

Un jour qu'ils exécutaient un morceau à Chopin en présence de la famille royale de Prusse, le cahier de musique de l'un d'eux tomba. Quelqu'un lui témoignant sa surprise de ce qu'en présence du roi ce petit accident ne l'avait nullement intimidé. « *Le roi est-il meilleur musicien qu'un autre?* » répartit sur le champ le jeune Schulz. *Leban*

On vient de mettre en vente à Paris, le 1^{er} volume d'une nouvelle édition de l'*Histoire d'Angleterre*, depuis l'invasion de Jules-César jusqu'à la révolution de 1668 par David Hume, et depuis 1668 jusqu'à 1790 par Smollett, continuée par Adolphus, et terminée par un précis des événemens qui se sont passés sous le règne de Georges III, jusqu'en 1820, par Alkin et quelques autres historiens anglais; traduite de l'anglais, précédée d'un essai sur la vie et les écrits de David Hume, par M. Campanon, de l'Académie française. Cette édition se composera de 21 vol. in-8^o et compris la table des matières.

Le libraire Barba vient d'acheter le manuscrit de la tragédie de *Jeanne d'Arc*, par M. Soumet, pour 6000 francs.

M. le duc d'Orléans, qui saisit toutes les occasions d'encourager l'enseignement mutuel dans ses vastes domaines, vient d'envoyer 400 fr. à la société fondatrice de l'école de Dreux.

Dans les deux années précédentes, S. A. R. avait fait un pareil don à cette école que les progrès de ses élèves et le talent de l'instituteur distinguent particulièrement.

Il paraît que M. de Corbière, qui n'aime pas plus l'enseignement mutuel que la vaccine et l'amélioration des prisons, et qui traiterait volontiers le duc d'Orléans comme le duc de La Rochefoucauld, si faire se pouvait, n'est pas en parfaite harmonie avec les princes de la famille royale. On se rappelle que dernièrement, il fit refuser à M. Appert l'entrée des prisons de Paris, quoiqu'il s'y présentât avec un ordre du dauphin. Nous avons vu depuis que le prince, ainsi que *Mademoiselle* et le duc de Bordeaux, ont souscrit au *Journal des prisons*, publié par le même M. Appert! quel camouflet pour le foyer d'éclatante lumière! *Lab.*

Sir Thomas Lawrence et MM. Copley-Fielding et Constable ont reçu du roi de France, le premier, la décoration de la légion d'honneur, les deux autres, des médailles d'or, comme un témoignage de la satisfaction de S. M. pour les ouvrages qu'ils ont exposés dernièrement au musée de Paris. Sir Thomas Lawrence est premier peintre du roi d'Angleterre et M. Constable est l'un des premiers paysagistes de la grande Bretagne et même de l'Europe.

Le succès du *Robin des bois* (*der Freyschutz*) s'accroît chaque jour à Bruxelles. Avant-hier la salle du Théâtre Royal était comble. Le fameux chœur a, comme de coutume, obtenu les honneurs du bis.

Il est fâcheux que nouveaux Tantales nous soyons réduits à rapporter les applaudissemens que cette importante nouveauté excite sur des théâtres voisins. Il est vrai qu'il y a des compensations et que nous avons aujourd'hui la 3^e représentation d'*Hariadan Barberousse*, avec ballet, grand combat au sabre etc. C'est sans doute à la demande du public en générale. *Lab.*

L'administration de l'Odéon vient de recevoir une traduction de l'Agnès de Paër. Les gens qui se rappellent la cuiller qui sert à manger, apprendront avec plaisir que M. Castil-Blaze est étranger à cette traduction. *Lab.*

ENIGME.

Je suis petit et grand, je suis un et plusieurs,
Heureux et malheureux, triste et rempli de joie;
D'un monstre dévorant je suis toujours la proie,
Je nais en un climat et vais mourir ailleurs.

Le mot du dernier logogryphe est *Racine*, où l'on trouve les mots *Anier, An, Caën, Aire, Ane, Raie, Acier, Cire, Ecrin, Arc, Air, Craie, Ancre, Caen, Ain, Crâne, acre, Are, Rien.*

Erratum. — A la fin de l'article *Concert des frères Schulz*, inséré dans la feuille d'hier, au lieu de *le jeune virtuose*, lisez *ces jeux virtuoses.*

(1) Encyclopédie moderne, tome IV au mot *Bourse*, article de M. Dages.

PROVINCE DE LIÈGE. — Réadjudication de barrières.

Il sera procédé pardevant M. le conseiller d'état, gouverneur de la province de Liège, en présence de l'ingénieur en chef du waterstaat et du directeur de l'enregistrement, le jeudi 24 de ce mois, à dix heures du matin, à l'hôtel des états, rue Agimont, à Liège, à la réadjudication publique des barrières ci-après; savoir:

1. Barrière de Fond de Gotte, route de 2e. classe, n. 2.
2. Idem de Montegnée, route provinciale de Bierset; cette barrière, où l'on ne perçoit maintenant que la demi taxe dans la direction vers la Croix de Pierre seulement, percevra également la demi taxe, mais dans les trois directions vers la Croix de Pierre, vers Bierset et vers Liège.

La réadjudication aura lieu aux enchères et à l'extinction des feux. L'arrêté désignant l'emplacement des barrières, ainsi que les arrêtés royaux relatifs à leur service et le cahier des charges, sont déposés à l'hôtel des états, aux bureaux de MM. les commissaires de district, de MM. les ingénieurs du waterstaat et à tous les bureaux de barrières, A Liège, le 17 mars 1825.

AVIS.

La députation des états de la province de Liège, ensuite de sa circulaire du 22 janvier dernier, rappelle aux concessionnaires, et exploitant de mines que, conformément au décret du 6 mai 1811, les offres d'abonnement pour la redevance proportionnelle de 1825, doivent être parvenues au greffe des états rue Agimont, à Liège, avant le quinze avril prochain. Ce délai est de rigueur.

Le présent sera inséré dans le mémorial et dans les journaux de la province à trois reprises successives.

Par la députation,
Le greffier des états de la province de Liège,
chevalier de l'ordre du lion Belgique, BRANDES.

TEMPÉRATURE DU 22 MARS.

A 9 h. du mat., 3 d. au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 5 1/2 d. au-dessus.

PRIX DES GRAINS, à Liège, le 21 mars.

La rasière de froment, prix moyen. . . fl. 5 16 c.
" de seigle, prix moyen. . . " 3 19 "

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 21 mars.

Naissances : 2 garçons, 6 filles.

Décès : 6 garçons, 4 filles, 4 hommes, 2 femmes; savoir :
Jean-Noël Bouche, âgé de 67 ans, armurier, faubourg St-Gilles, époux de Poulette Dheur.

Pierre-Joseph Sarolay, âgé de 62 ans, menuisier, rue Matrognard, époux de Marie-Elisabeth Fabry.

Pierre-Joseph Paquay, âgé de 28 ans, ouvrier ébéniste, rue sur Meuse, célibataire.

André Closset, âgé de 23 ans, journalier, domicilié à Herstal, décédé en cette ville, célibataire.

Marie-Françoise Bolsée, âgée de 73 ans, cultivatrice, faub. St-Léonard, épouse de Gérard Remouchamps.

Jeannette Sauvage, âgée de 25 ans, sans prof., Place-Verte.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 24 mars, pour la 13^e représentation de l'abonnement, et la 2^e représentation de M^{lle} Thuillier, secondée par M. Léon, le MARIAGE ENFANTIN, vaudeville en un acte, M^{lle} Thuillier remplira le rôle de Gélina et M. Léon celui d'Octave; suivi des DEUX SAVOYARDS, opéra comique en un acte. M^{lle} Thuillier remplira le rôle de Joset. Le spectacle commencera par UNE HEURE DE MARIAGE, opéra en un acte.

Vendredi 35, pour la 14^e et dernière représentation de l'abonnement, à la demande générale du public, le BARBIER DE SÉVILLE, et.....

Samedi, pour la clôture du théâtre, au bénéfice de M^{lle} Thuillier, la première représentation du VIEUX GARÇON ET LA PETITE FILLE, vaudeville nouveau; la PETITE SŒUR, vaudeville en un acte, et une troisième pièce que l'affiche annoncera.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(151) TART, rue de l'Épée, a reçu des huitres angl. très-fraîches.

Chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des huitres anglaises très fraîches.

() On demande de bons mouleurs en sable. S'adresser au quai d'Avroy, n° 571.

Rue sur Meuse à l'Eau, n°. 936, chambres garnies à louer, avec pension.

(214) Faillite de Max. J. Vincent.

Les créanciers admis au passif de la faillite de Max. J. Vincent, sont invités à se réunir lundi prochain, 28 mars, à trois heures de relevée, au local des audiences du tribunal de commerce, pour entendre le rapport du syndic provisoire sur la situation de la faillite, donner leur avis sur plusieurs propositions y relatives, et procéder à la nomination d'un syndic définitif.

() BELLE VENTE DE MEUBLES D'ACAJOU.

Mardi 5 avril 1825, à trois heures de relevée, on vendra chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, à Liège, une quantité de beaux meubles en acajou, consistant en 3 commodes, 2 secrétaires à balustre et autres, une chiffonnière, belle table à thé avec marbre blanc, encoignures, 2 toilettes dites psychés, plusieurs glaces encadrées de différentes dimensions, tables à coulisse, canapés, fauteuils et chaises hourrées, une belle pendule en bronze doré et 3 en albâtre, avec vases et une quantité d'autres objets du même genre, trop longs à détailler.

P.S. On peut voir dès aujourd'hui, chez ledit DUVIVIER, un bois de lit en acajou de toute beauté, et l'obtenir à la main.

Belle et solide calèche allemande à vendre. S'adresser au bureau de cette feuille.

A louer une maison de campagne, n° 855, près de la Chapelle du Paradis, consistant en un salon, pièce à manger, cuisine, lavoir, écurie, plusieurs chambres à coucher et un jardin. S'adresser rue d'Amay, n° 657.

On offre pour la moitié de l'abonnement, pour le 1^{er} avril, les journaux de Bruxelles et des Débats. S'adresser chez M. MONT, place de la Comédie, où se trouve un quartier garni à louer, avec ou sans pension.

On demande un domestique muni de bons certificats, sachant bien panser et conduire les chevaux. S'adresser à la Balance d'or, rue Chaussée-des-Prés, où l'on dira pour qui c'est.

A louer la maison située sur la Batte, cotée n° 1087. S'adresser au n° 1086, même rue.

(189) A vendre de main à la main, un beau corps de fermes sis près du village de Charneux, d'une contenance d'environ 4 1/2 bonniers métriques en prairies de première classe, libérées de toutes charges. S'adresser au soussigné, pour plus amples renseignements.

HALLEUX, notaire, à Battice.

A louer présentement un beau quartier de maître composé de deux salons, cuisine, fournil, chambres, etc., avec pavillon, bosquet, ruisseau et un jardin d'environ 43 perches, situé joignant la ferme du Petit-Mont, entre Ougrée et Sraing, au voisinage de la Meuse. S'adresser rue du Pont, n° 922, à Liège.

() La vente des meubles consistant en tables, chaises, garde-robes, commodes, batterie de cuisine, linges, literie, bois de lit, blatoire et autres ustensiles de ménage et de boulangerie, fixée au dix-sept, à deux heures de relevée, à la maison n° 269, faubourg St-Gilles, à Liège, est remise au jeudi vingt-quatre de ce mois, à la même heure. PAQUE, notaire.

(176) A louer pour mai prochain, une jolie maison d'habitation, très-propre au commerce et déjà achalandée, avec étables, 27 perches de jardin et verger, et, si on le désire, 57 perches de prairie, le tout contigu, dans un site agréable, au hameau de Pair, commune de Clavier, en Condroz. S'adresser pour les conditions, ainsi que chez M^e PIRET, avocat, rue des Carmes, n° 296, à Liège.

BELLE PROPRIÉTÉ A VENDRE.

La propriété appartenant à la fabrique de l'église primaire de Saint Martin, située près de Hocheporte, entre les propriétés de la dame veuve Lacroix et de Mr. Grisard et Pelletier, n'ayant pas été adjugée le 25 février, sera réexposée en vente à la salle du conseil de ladite fabrique, le 24 mars 1825, à deux heures et demie de relevée; premièrement en masse, sur la mise à prix de 5,000 florins des Pays-Bas, ensuite en divers lots sur une mise à prix proportionnée.

Les adjudicataires pourront laisser tout le prix sur le bien à rente perpétuelle, au taux de quatre pour cent, ou le rembourser à leur gré, sous les modifications énoncées dans le cahier des charges, dont unecopie se trouve chez M^e LUNES, notaire, et une autre sera déposée sur le bien, que les amateurs pourront voir, en s'y présentant tous les jours à dater du 14, jusques et y inclus le 23, depuis une heure jusqu'à six, le dimanche 20 excepté.

Lundi 28 mars courant, à dix heures du matin, Mr. Catol fera exposer en vente publique, en la demeure du notaire Lys, à Verviers, au plus offrant et dernier enchérissant, une maison en très-bon état, avec deux petites maisons y contiguës, grand jardin et toutes dépendances, situées au village d'Andrimont, près de l'église.

La maison principale est dans le meilleur état, l'intérieur est très-bien soigné, et elle est très-agréable pour une résidence d'été.

Cette vente présente sûreté et facilité. S'adresser audit notaire, ou au propriétaire, à Verviers, pour plus amples renseignements.

VENTE PAR LICITATION.

Le 14 avril 1825, à deux heures après-midi, devant M. le juge de paix du quartier du Sud et de l'Ouest en son bureau, rue Pied de Bœuf, n°. 693 et par le ministère de M^e LUNES, notaire, il sera procédé au plus offrant et dernier enchérissant à la vente

1°. D'une maison, sise rue du Pont d'Avroy, portant le n. 552.
2°. D'une autre petite maison, tenant à la précédente portant le n. 551.

3°. D'une autre vieille maison, située rue des Croisiers, cotée 208.

4°. D'une autre, située faubourg St. Gilles, n. 367.

5°. D'une autre, y contigue, cotée n. 368.

6°. D'une autre, avec cour, jardin, même situation, cotée 371.

7°. Et enfin, d'une autre maison, située sur la Fontaine, portant le n. 171 et c'est aux charges et conditions que l'on peut voir au bureau de M. le juge de paix susdit, en l'étude dudit notaire place St. Pierre, n. 21, et en celle de l'avocat GODIN, rue des Carmes, n. 262.